

Télétravail à domicile



Stratégie SOBANE de gestion des risques professionnels

La stratégie **SOBANE** est une stratégie de prévention des risques à quatre niveaux (dépistage (**S**creening), **O**Bservation, **A**Nalyse, **E**xpertise).

La série de publications "STRATEGIE SOBANE-Gestion des risques professionnels" a pour objectif de faire connaître cette stratégie de prévention et de montrer comment l'appliquer aux différentes situations de travail.

Le guide Déparis permet le Dépistage participatif des risques et correspond au niveau "Dépistage" de la stratégie SOBANE. Le guide Déparis général est décrit dans la brochure de présentation de la stratégie SOBANE et de Déparis

L'ensemble de ces guides ainsi que la stratégie SOBANE ont été développés par l'Unité Hygiène et Physiologie du Travail du Professeur J. Malchaire de l'Université catholique de Louvain, dans le cadre du projet de recherche SOBANE cofinancé par le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale et le Fonds social européen.

L'adaptation au secteur tertiaire avec télétravail a été réalisée grâce à la collaboration des équipes de recherche de l'Université Libre de Bruxelles (TEF) et de la Vrije Universiteit Brussel (TESA) dans le cadre du projet TELETRAVAIL, également cofinancé par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et le Fonds social européen.



PROMOTEUR DU PROJET

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
Direction générale Humanisation du travail
rue Ernest Blerot 1 – 1070 Bruxelles



Ce document a pu être réalisé grâce à l'appui de l'Union européenne Fonds social européen

GUIDE DE CONCERTATION DÉPARIS TÉLÉTRAVAIL À DOMICILE»

La présente publication est l'adaptation, pour des services du secteur tertiaire où certaines personnes pratiquent le télétravail à domicile, du guide de Dépistage participatif des risques.

La farde contient :

- Une brochure de présentation «Stratégie SOBANE de gestion des risques professionnels»
- Un document pour les participants à la réunion Déparis comprenant une lettre d'invitation et la liste des aspects qui seront abordés lors de cette réunion
- Le guide de concertation Déparis appliqué au télétravail à domicile: ce guide comprend 16 tableaux abordant 16 facettes de la situation de travail en général dans un service du secteur tertiaire où certaines personnes pratiquent le télétravail à domicile. C'est en fait le guide Déparis proposé pour le secteur tertiaire, élargi à la problématique de la pratique du télétravail à domicile par certains membres du personnel.
- une check-list complémentaire au guide Déparis permettant au télétravailleur de prendre en compte les conditions de travail à son domicile

Remarques préalables relatives au télétravail

Au-delà des considérations légales et juridiques, on n'a établi aucune différence entre le travailleur à domicile et le télétravailleur dans la mesure où les uns et les autres utilisent les technologies de l'information et de la communication.

Par contre, le guide s'est limité au cas où le télétravail est réalisé à domicile, par opposition au télétravail itinérant (par exemple, les représentants de commerce) ou au télétravail réalisé dans des bureaux décentralisés de l'entreprise.

Trois cas de figure peuvent se présenter selon que le télétravail est effectué de façon occasionnelle ou régulière, et dans ce dernier cas, en alternance avec des prestations au bureau (à temps partiel) ou en permanence (à temps plein).

L'influence du télétravail sur le fonctionnement du groupe de travail (le service) sera évidemment différente selon la fréquence des prestations à domicile, mais ces distinctions n'ont guère d'influence sur la nature des aspects que le groupe de travail devrait considérer au cours d'une réunion Déparis.

Typiquement, il faut donc considérer la situation d'un service où certaines personnes, pour différentes raisons qui importent peu ici, sont autorisées, occasionnellement ou de manière régulière, à travailler à domicile plutôt qu'au siège de l'entreprise.

Ceci a une incidence, non seulement sur les personnes pratiquant le télétravail, mais également sur les autres qui restent "au bureau": les conditions de bien-être au travail des télétravailleurs ne peuvent être considérées séparément de celles de leurs collègues restés au bureau.

Les points à considérer en particulier lorsque certaines personnes du service télétravaillent à domicile ont été mis en couleur dans le guide. Plutôt que de les regrouper dans un tableau spécial et séparé, ils ont été conservés dans chaque tableau de manière à ne pas séparer les problèmes et faire en sorte que tous – télétravaillant ou non - participent à l'optimisation des conditions de vie au travail de tous.

Cependant, la situation de travail n'est pas nécessairement la même dans un service d'une compagnie d'assurances que dans un service d'une administration publique, de sorte que l'utilisateur, à savoir le conseiller en prévention et le coordinateur, doit adapter ce guide Déparis (principalement le vocabulaire et légèrement le contenu) aux caractéristiques exactes de la situation de travail à étudier.

Dépôt légal: D/2007/1205/51

Pour plus d'infos: www.sobane.be